

Communiqué

Érosion aggravée à la plage publique de Tamarin : mesures d'urgence enclenchées

Le ministère de l'Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique informe le public de l'aggravation significative de l'érosion côtière observée à la plage publique de Tamarin, en particulier à l'embouchure de la rivière.

Une situation amplifiée par une intervention humaine non autorisée, quelques mois plus tôt, venant perturber un équilibre déjà fragile.

Des visites de site ont été effectuées avec toutes les autorités concernées ainsi que des habitants de la région.

Face à l'urgence, une réunion de concertation s'est tenue ce mercredi 29 avril 2026 au ministère avec l'ensemble des parties prenantes, notamment la Beach Authority, le département de la Gestion intégrée des zones côtières du ministère, le département Continental Shelf, le conseil de district de Rivière-Noire, le ministère de l'Économie bleue, le Mauritius Oceanography Institute, la Water Resources Commission et le Forestry Service.

À l'issue de cette réunion, des mesures d'urgence, à la fois rapides et temporaires, ont été décidées afin de stabiliser la zone et limiter les risques immédiats.

Les travaux débuteront ce jeudi 30 avril 2026 durant la marée basse.

Ces interventions comprennent :

- Un désensablement ciblé et la création contrôlée d'un passage à l'embouchure afin de faciliter l'écoulement des eaux ;
- Des actions de stabilisation du littoral, incluant la plantation d'arbres adaptés.

Une équipe technique sera mobilisée sur le site pour superviser les opérations, assurer le suivi en temps réel et garantir le respect de l'environnement.

Le ministère souligne que ces mesures constituent une réponse immédiate et transitoire. Des solutions techniques plus durables, fondées sur des analyses approfondies, sont à l'étude.

Le ministère rappelle que toute intervention non autorisée sur le littoral, est strictement interdite sans les permis requis, et appelle à la responsabilité collective pour la préservation de ce site naturel fragile.

Ministère de l'Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique

29 avril 2026